

**Extrait du Registre des délibérations  
du conseil communautaire  
de la communauté de communes  
Sauer Pechelbronn**

Nombre de membres : 67

**Séance du 22 septembre 2008**  
sous la présidence de M. Jean-Marie HAAS

Votants présents : 62

Tous les délégués, sauf

Absents excusés (titulaires) : Mme Mireille CABIROL DE SAINT GEORGES, Mme Murielle CLAUSS, Mme Marie-Antoinette HITTLER, Mme Bernadette KOCHER, M Dominique FEIG, M Thierry FUCHS, M Didier GACKEL, M Fabien KAUFFER, M Jean-Marc MESSMER, M. Jean WEISHAAR,

Qui étaient représentés respectivement par : M Fabrice RITTER, M Jean-Jacques BASTIAN, M Oliver MERTZ, M Marc BRUDER, Mme Marie-Jeanne ROSENFELDER, M Dany WALTER, M Charles ZINCK.

Absents (titulaires) : M. Maurice WEGMANN, M. Jean-Pierre METZGER.

DEL. N° M2/2008conseil

**OBJET : Finances : suppression de la décision d'institution de la fiscalité mixte pour 2008.**

- *Vu les compétences de la communauté de communes,*
- *Vu l'avis du bureau du 8 septembre 2008,*
- *Entendu l'exposé du président,*

**Après en avoir délibéré, sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité décide :**

- **de supprimer la délibération n°12/2008 relative à l'instauration de la fiscalité mixte, en date du 28 janvier 2008,**
- **demande au président de prendre en compte cette décision dans l'établissement du budget supplémentaire,**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.*

Pour copie conforme  
DURRENBACH, le 23 septembre 2008  
Délibération exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions  
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,  
Jean-Marie HAAS

